

## Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du RPI 79

Le mardi 19 juin 2018 s'est tenue à l'école de Verchocq la réunion du conseil d'école.

### Présents :

- Madame la déléguée départementale de l'Education nationale école d'Herly : Mme Desacy Roselyne
- Monsieur le délégué départemental de l'Education nationale école de Rumilly : Mr Delplanque Gérard
- Monsieur le Maire d'Avesnes : Mr Randoux Guy
- Mr Nempont Josse, maire de Verchocq
- Mr Patrick Huguet : adjoint au maire de Verchocq
- Mme Specque Séverine, déléguée des parents d'élèves
- Madame Théry Sandra, déléguée des parents d'élèves
- Madame Lecerf Jenny, déléguée des parents d'élèves
- Monsieur Leduc Cédric, délégué des parents d'élèves
- Madame Masset Elissa-Belle, déléguée des parents d'élèves
- Mme Debacker Amélie, déléguée suppléante des parents d'élèves
- Mme Lavogez Marie, déléguée suppléante des parents d'élèves
- Mme Adams Sophie, enseignante
- Mme Cléton Sylvie, enseignante
- Mme Lavogez Catherine, enseignante
- Mme Lefebvre Catherine, enseignante et directrice
- Mr Wibail Sylvain, enseignant

### Excusées :

- Mme Blin Estelle, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription d'Hesdin
- Mme Myant Aurélie, enseignante
- Madame la déléguée départementale de l'Education nationale école de Rollez-Verchocq : Mme Lion Monique
- Mme Huyghe Annabelle, déléguée suppléante des parents d'élèves
- Mme Dondeau Aurélie, déléguée suppléante des parents d'élèves  
*Mr Verroust a déménagé, il ne sera donc plus DDEN pour l'école de Verchocq.*

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école
- Organisation pédagogique rentrée 2018 : effectifs, répartition des classes
- Bilan PPRE, aide personnalisée année 2017/2018
- Projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
- Sécurité
- Bilan chocolat de Pâques
- Bilan photos de classe
- Sorties scolaires
- Activité natation année 2018/2019
- Fête d'école et kermesse
- Cantine
- Questions diverses

## **La séance s'ouvre sur l'approbation du procès-verbal du conseil d'école 20/03/2018**

### **1. Organisation pédagogique**

#### **Prévision d'effectifs rentrée 2018 et répartitions des classes**

##### **Effectifs prévus du R.P.I**

- **45 élèves en maternelle** : 9 TPS (dont 4 qui n'auront pas 2 ans révolus à la rentrée 2018) – 12 PS (4 nouveaux inscrits) – 11 MS (pas de nouveau) – 13 GS (pas de nouveau)  
*Mr Nempont informe qu'il y a une famille qui arrive à Rollez avec 2 enfants.*
- **61 élèves en élémentaire** : 10 CP– 12 CE1 (1 maintien + 1nouveau) – 13 CE2 (1 nouveau) – 14 CM1– 12 CM2 (1 nouveau)

**Total : 106 élèves dont 16 nouvelles inscriptions**

**Répartition dans les classes :** *Pour équilibrer les classes, nouvelle répartition pour l'année 2018/2019, les CM1 sont répartis sur Rumilly et Herly*

**TPS/PS: 21** (9 TPS/ 12 PS)

**MS/ GS: 24** (11 MS et 13 GS)

**CP/CE1 : 22** (10 CP et 12 CE1)

**CE2/CM1 : 20** (13 CE2 / 7 CM1)

**CM1/CM2 : 19** (7CM1/ 12CM2)

##### **Rappel :**

- **Accueil des nouveaux TPS-PS dans la classe de Mme Cléton : le samedi 23/06/18**  
*13 nouveaux, présentation du projet d'accueil, rentrée échelonnée*  
*Pour l'année 2018/2019, les enfants devront avoir 2 ans le jour de leur rentrée. Il y aura 2 rentrées sûres:*
  - En septembre
  - Après les vacances de la Toussaint*Et si l'effectif n'augmente pas, on peut envisager une rentrée en janvier.*

### **2. Bilan PPRE, aide personnalisée année 2016/2017**

#### **APC (Activités pédagogiques complémentaires)**

- ✓ **Aide personnalisée**

*Sur l'année : Certains élèves ont participé aux séances d'APC régulièrement et d'autres occasionnellement, selon des difficultés rencontrées ponctuellement.*

- **MS : 10**
- **GS : 4**
- **CP : 3**
- **CE1 : 7**
- **CE2 : 1**
- **CM1 : 4**
- **CM2 : 3**

L'Aide aux élèves en difficulté concerne **14** enfants en maternelle et **18** en élémentaire

- ✓ **Activités en rapport avec le projet d'école**

*Dans chaque classe des séances d'APC ont été consacrées à des activités en rapport avec le projet d'école. Prise en charge d'une ½ classe : utilisation du matériel informatique dans les classes d'Herly et Rumilly. En maternelle, presque tous les élèves de maternelle ont travaillé sur un projet numérique de programmation informatique **PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)** conçu pour répondre aux besoins d'un élève qui risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est proposé à l'école élémentaire et parfois en maternelle.*

- MS : 1
- CP : 0
- CE1 : 3 (2 à Verchocq et 1 à Herly)
- CE2 : 5
- CM1 : 4
- CM2 : 1 PPRE passerelle

PPS (Projet personnalisé de scolarisation) proposé à chaque enfant en situation de handicap.

- CP : 1, reconduit l'an prochain accompagnement par AVS
- CE1 : 1 première demande à la MDPH dans l'attente d'une réponse
- CE2 : 1, reconduit l'an prochain accompagnement par AVS
- CM1 : 1 première demande acceptée par la MDPH, accompagnement AVS à temps partiel
- CM2 : 1, reconduit l'an prochain accompagnement par AVS+ PAI (prise de médicaments)

*Une équipe éducative devrait être programmée avant la fin de l'année scolaire pour un élève de MS en très grande difficulté, nous sommes en attente du bilan psychométrique réalisée par la psychologue scolaire.*

### **3. Projet « écoles numériques innovantes et ruralité »**

La décision est arrivée très tardivement, le projet a été validé pour les 2 écoles qui avaient participé : l'école de Verchocq et l'école de Rumilly.

Maintenant, il faut attendre la signature des conventions. Dès que les conventions seront signées, les mairies pourront lancer les travaux, la moitié de la subvention sera versée. Le versement de l'autre moitié se fera sur présentation des factures.

L'appel à projet sera renouvelé à la prochaine rentrée, au 1<sup>er</sup> CE de 2018, il avait été décidé de faire participer l'école de Rollez, les enseignantes le souhaitent et se sont investies cette année dans la programmation numérique avec leurs élèves. Il faudra dès la rentrée, construire le projet et demander des devis.

*Après discussion sur la répartition des dépenses (en fonction du nombre d'habitants du village et effectif), l'unanimité du conseil d'école souhaite que l'école de Rollez se porte candidate à cet appel à projet.*

### **4. Sécurité**

Une animation sur la sécurité dans les écoles a été organisée par l'inspection de circonscription d'Hesdin. Il a été rappelé à tous les directeurs de la circonscription d'être très vigilants sur les différentes règles de sécurité et de tenir à jour les registres de sécurité.

Rappel : **Le directeur d'école est responsable** de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité des bâtiments. L'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens, il doit intervenir à titre préventif.

***Le registre de notre RPI n'est pas à jour, aucun document n'a été communiqué à la direction depuis 2014. Il est donc demandé aux maires de procéder aux vérifications techniques nécessaires des locaux (ERP 5<sup>ème</sup> catégorie) dont ils sont responsables et de communiquer les diagnostics, attestation, DTA et justificatifs à Mme Lefebvre afin de mettre à jour le registre de sécurité de l'école. (voir ci-dessous)***

C'est le directeur qui tient le registre de sécurité ;

- Il organise les exercices d'évacuation ; Cette année, 2 exercices incendie (29/09/2017 et 18/05/2018) + 3 exercices PPMS (attentat/intrusion 1 : 10/10/2017, risques majeurs : 22/20/2018 et attentat /intrusion 2 : 17/04/2018)
- Il veille à ce que les couloirs ne soient pas encombrés, fait enlever les objets suspendus près d'une source de chaleur (radiateurs, luminaires...);
- Il veille également au bon état et au bon fonctionnement des portes coupe-feu ; Il s'assure que les stationnements prévus pour les véhicules de secours sont en permanence dégagés.
- Il tient à jour le registre de sécurité. *Ce registre doit être mis à jour régulièrement et placé dans l'école.*

Dans les établissements recevant du public, sur ce registre de sécurité doit être reportés **les renseignements suivants** indispensables à la bonne marche du service de sécurité :

- **Pour les extincteurs** : Toutes les interventions et **les contrôles devront être marqués** sur le registre incendie avec la date et l'identification de l'extincteur concerné.
- **Pour les risques électriques** : Pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, l'installation doit être conforme, (**attestation de conformité**).
- **Pour les risques amiante** : Les propriétaires (la municipalité) communiquent **la fiche récapitulative** du dossier technique « Amiante » prévue à l'article R. 1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour. *Le directeur d'école doit donc demander le DTA (ou fiche récapitulative du DTA) au maire et en donner information en Conseil d'école. Il doit alerter son chef de service, le Directeur Académique lors de la présence d'amiante friable (flocage et faux-plafond).*
- **Pour la sécurité incendie** :  
*L'effectif maximal des personnes admises dans les ERP (établissement recevant du public) 5<sup>ème</sup> catégorie (moins de 100 personnes) doit être déterminé en fonction du nombre réel d'unités de passage et de dégagements (si un seul dégagement, pas plus de 19 personnes). La classe de Verchocq n'est pas en conformité avec le règlement relatif aux ERP 5<sup>ème</sup> catégorie, il y aura 22 élèves à la rentrée prochaine + 1 enseignant et 1 AVS et il n'y a qu'une seule issue.*  
*Mr Nempont en a été informé, Il en a tenu compte mais le délai est trop court pour envisager les travaux pour la rentrée, des dossiers seront montés afin de financer ces travaux de mise en conformité par des subventions départementales. Les autres écoles du RPI ne sont pas concernées par ce texte (les classes ont toutes 2 issues).*

*Pour plus d'efficacité, il est possible de demander à la commission de sécurité de venir contrôler et conseiller les écoles, ce n'est pas obligatoire pour les ERP 5<sup>ème</sup> catégorie mais fortement recommandé.*

## **5. Activités sur la coopérative**

### **Actions au profit de la coopérative :**

#### **Les grilles pour les chocolats**

Bilan des chocolats 2018 :

75 packs achetés pour 975 €.

Recette : 1809 €

Bénéfice : 834 € soit **166,80 € par classe.**

*L'an dernier, elles ont rapporté 182.37 € pour chaque classe du RPI.*

#### **Les photos**

Le bénéfice est de 690€, ce qui fait **138€/classe.**

*L'an dernier le bilan était de 113,95€/classe*

*Les parents sont plutôt satisfaits de la nouvelle formule. Le retour est plutôt positif cette année, les défauts et oublis ont été rares et vite rectifiés.*

*Certains parents trouvent les décors trop chargés, Mme Lefebvre demande aux représentants des parents d'élèves de prendre en charge le choix des « fonds » pour les photos individuelles car c'est trop compliqué de satisfaire tout le monde.*

## **6. Sorties scolaires en fin d'année**

**Ecole de Rollez** : le lundi 16 avril à Ruisseauville

**Ecole Herly** : cirque à Boulogne sur Mer + visite des falaises des caps le mardi 10 avril.

Pour l'école **d'Herly, Verchocq et Rumilly** le 28/06/2018 à Helfaut le matin, séance planétarium à 11h00 et l'après-midi à Azincourt, différents ateliers selon niveau à 14h00.

### **7. Activité natation année 2018/2019**

Après avis du conseil des maîtres, seules les classes du CE2 au CM2 seront concernées cette année par la natation: environ 40 élèves pour 12 séances de natation à la nouvelle piscine de Lumbres.

Dans l'école, il y a un vivier de 5 parents qui ont l'agrément (Mme Debacker, Mme Leduc et Mme Théry, Mme Specque et Mme Pâques), cette année Mme Debacker ne peut plus être comptabilisée dans ce vivier car elle est maintenant AVS dans l'école et ne peut pas avoir les 2 casquettes.

Morgan Hennion a l'agrément et est toujours d'accord pour accompagner en cas de besoin.

L'an dernier la classe de CE1 étant divisée sur 2 écoles, il a été possible de pouvoir intégrer les 7 élèves de Verchocq dans l'effectif des CE1/CE2. Cette année, les CE1 sont plus nombreux et les enseignants ne trouvent pas confortable d'avoir en charge des groupes de 16 ou 17 élèves, il faudrait plus de parents agréés.

« Mme Debacker trouve qu'il est dommage de ne pas prendre les CE1 comme cette année. »

*Réponse : Mr Wibail et Mme Adams trouvent que l'effectif des groupes cette année était trop chargé et que les plus petits mettent trop de temps à se rhabiller. Pour pouvoir faire des groupes restreints, il faudrait à chaque fois 4 parents, ce qui paraît compliqué pour notre école. Une note a été adressée aux parents afin de recruter des accompagnateurs qui passeraient l'agrément.*

*Lecture par Mme Lefebvre de la circulaire concernant la natation dans laquelle il est rappelé qu'à l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1.*

*Il serait intéressant d'envisager d'amener les élèves de Verchocq à la piscine, au moins pendant un cycle de découverte, les enfants en arrivant au cycle 3 seraient plus à l'aise dans l'eau car une majorité de nos élèves ne va jamais à la piscine avec leurs parents. Si les élèves n'y vont pas au cycle 3, ça poserait aussi problème pour l'entrée au collège à Hucqueliers, une activité kayak est proposée mais les enfants doivent savoir nager.*

*Mr Nempont informe le CE que la communauté de communes qui prendrait en charge à la rentrée « le périscolaire » dont fait partie la natation, il serait peut-être possible de financer le transport pour une classe supplémentaire.*

En conclusion à la rentrée : les classes de Mr Wibail et celle Mme Adams iront à la piscine. *Il nous faudra donc à chaque séance au moins 2 personnes agréés pour pouvoir nous rendre à la piscine.* Un planning sera mis en place dès la rentrée.

*Nous remercions encore les parents qui se sont portés volontaires pour accompagner à la piscine. Un nouvel appel à candidature a été lancé afin d'avoir un meilleur turn over si des parents sont indisponibles. Les nouveaux accompagnateurs devront passer l'agrément en septembre et fournir un extrait de casier judiciaire vierge.*

### **8. Fête d'école et kermesse**

La fête se déroulera dans la cour de l'école de Verchocq le **samedi 30 juin**.

Le thème de la fête est : **les animaux**

Même organisation que l'an dernier, une seule entrée par le grand portail, il faudrait un filtrage à l'entrée pour ne laisser entrer que des gens connus.

Les enfants doivent arriver à **10h00**. Le spectacle commencera à 10h30.

**Repas** assuré par la friterie Pierre: permanence de réservation organisée par les représentants des parents d'élèves.

*La friterie sera placée cette année près de la barrière.*

**Une kermesse** avec lots est organisée à partir de 14h00, par les représentants des parents d'élèves. Il y aura environ 6 jeux.

La sono et les micros seront prêtés par Mme Lavogez Marie. C'est Mr Adams qui s'occupera de la musique. Répétition prévue le vendredi 29 juin de 9h00 à 12h00. Afin de pouvoir utiliser le transport scolaire et ne pas payer un déplacement, les parents qui le peuvent accompagneront et récupéreront leurs enfants à l'école de Verchocq ce jour-là. *Les parents de Rumilly et d'Herly qui voudront récupérer leurs enfants à 12h00 à l'école de Verchocq devront signer une décharge. (Mot passé dans les cahiers)*

La présentation du spectacle se fera par les CM2 partants.

L'installation des chapiteaux dans la cour + chaises pour les spectateurs se fera **la veille** (vendredi 29 juin) à partir de 17h00. Les coulisses se feront dans la classe de Mme Lefebvre. Les toilettes pourront être bien sûr utilisées mais il faudra être vigilant sur la propreté.

### **Attention rappel :**

*La responsabilité de chacun des enfants :*

- a. *les enseignants pendant le spectacle,*
- b. *les parents dès la fin des prestations.*

*Une note sera distribuée à cet effet. **Aucun enfant ne pourra être accepté sans un accompagnateur adulte.***

*Au cas où l'équipe de France jouerait samedi à 16h00, le vidéoprojecteur sera installé dans la classe de Mme Lefebvre pour ceux qui veulent voir le match et pour que les gens ne quittent pas trop tôt la fête.*

## **9. Cantine**

Questions des parents d'élèves :

- Il est demandé aux enfants de participer aux tâches ménagères : débarrassage de la vaisselle, vaisselle, nettoyage des tables en échange de friandises : est-ce normal alors qu'en classe les enfants travaillent sur l'alimentation équilibrée, les dents ?
- Les enfants sont obligés de terminer leur assiette sinon pas de dessert, les quantités ne sont pas toujours respectées : est-ce normal ?

*Mr Nempont explique qu'il en a déjà eu écho et qu'il a fait une mise au point avec le personnel concerné.*

- Un téléphone circule dans le bus ? Des jeux sont proposés aux enfants pour passer le temps.

*Le chauffeur possède un téléphone, il ne doit servir qu'en cas de panne ou problème. Si les accompagnateurs possèdent un portable, ils n'ont pas à le prêter aux enfants.*

## **10. Questions diverses**

*Les livres pour la distribution des prix ont été commandés. Une liste des élèves par municipalité et par classe avec le titre du prix qu'il doit recevoir a été ajoutée à chaque commande comme il l'avait été demandé au 1<sup>er</sup> CE. (+liste distribuée en cE)*

*N'oubliez pas de faire vivre le site de l'école : [ecoledeverchocq-etab-ac-lille.fr](http://ecoledeverchocq-etab-ac-lille.fr)*

*Vous pouvez y trouver les comptes rendus des activités des élèves, des sorties dans l'année, des projets de classe, les menus de la cantine, les comptes rendus des conseils d'école et les informations importantes. Consultez-le*

Séance levée à 20h00

Pot de l'amitié offert par coopérative scolaire Ecole de Verchocq

Rédactrice : Catherine Lefebvre

Secrétaire : Elissa-Belle Masset

A Verchocq le 26 /06 /2018